

---

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

---

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

---

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

---

N° 173/2021

**Objet : Convention de mise à disposition des données du service SIG de Terre de Provence Agglomération auprès des syndicats des arrosants**

---

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOFFRE Éric.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

**Pour la Commune de CABANNES :** ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre*), CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

**Pour la Commune de MAILLANE :** MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

**Pour la Commune de NOVES :** FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

**Pour la Commune de PLAN ORGON :** LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*)

**Pour la Commune de ROGNONAS :** MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

**EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de GRAVESON :** DI FÉLICE Jean-Marc.

**Secrétaire de séance :** M. Éric LECOFFRE

Mme la Présidente expose que Terre de Provence Agglomération a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) contribuant à la connaissance du territoire et à la prise de décisions pour la mise en œuvre des politiques publiques. Dans le cadre de la mutualisation et la connaissance du réseau pluvial et irrigation, il est

proposé de mettre à disposition les données géographiques et les fonctionnalités du SIG aux syndicats des arrosants sur leur périmètre de leur compétence, afin d'avoir un réseau à jour.

Sont concernées les applications suivantes : cadastre, PLU, réseaux, ainsi que toutes autres thématiques abordées pour mener à bien les missions de Terre de Provence Agglomération.

Cette mise à disposition se concrétisera par la mise en place d'une convention entre les syndicats des arrosants et Terre de Provence. Les syndicats des arrosants signataires de la convention mettront à jour le réseau d'irrigation et de vidange sur le WebSIG.

La convention est conclue à titre gratuit pour une durée initiale de 1 an reconductible tacitement pour une durée de 3 ans maximum.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer avec les ASA une convention de mise à disposition des données du service SIG de Terre de Provence Agglomération.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux des données du SIG de la communauté d'agglomération Terre de Provence auprès des syndicats des arrosants,
- **AUTORISE** sa présidente à signer la convention en découlant et tout document s'y rapportant

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

